

Rapport Cité de l'énergie

Ré-Audit de la Commune de Farvagny

Chapitre 2: Demande de renouvellement du label Cité de l'énergie

Etabli le: 23.05.2014

La Commune de

Farvagny

Représentée par Conseil communal

de Farvagny

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

le label Cité de l'énergie®

et demande au Forum EuropeanEnergyAward e. V. de lui décerner

à nouveau le label Cité de l'énergie® gold, soit le EuropeanEnergyAward® gold
Forum European Energy Award e.V.

Représentant de la commune

Prénom Nom	Serge Roubaty
Fonction	Conseiller communal
Adresse	Rte du Bry 37, 1726 Farvagny
Téléphone / Fax	026 411 27 01 / 026 424 28 05 / 079 634 37 54
e-mail:	roubaty@farvagny.ch

Personne de contact de la Commune

Prénom Nom	Sophie Beaud
Fonction	Secrétaire de la commission énergie
Adresse	Rte de Grenilles 6, CP 70
Téléphone / Fax	026 411 96 00
e-mail:	beaud@farvagny.ch

Plus d'informations

[http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/\(Page Energie de la Commune\)](http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/(Page%20Energie%20de%20la%20Commune))

Conseillère Cité de l'énergie

Prénom Nom Lena Moser
Fonction Conseillère Cité de l'énergie candidate
Adresse Route de la Pâla 11, 1630 Bulle
Téléphone / Fax 076 431 34 85
e-mail: lena.moser@gmail.com

Expert pour

Prénom Nom Dominique Rossel
Fonction auditeur Cité de l'énergie
Adresse Chemin du Clos 10, 1302 Vufflens-la-Ville
Téléphone / Fax 079 310 50 47
e-mail: tqe-d.rossel@bluewin.ch

2.1 Résumé de l'évaluation

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	395.6 Pt.		
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	197.8 Pt.		
Points nécessaires pour le label europeanenergyaward® Gold (75 %)	296.7 Pt.		
Nombre de points atteints (points effectifs)	238.1 Pt.	60%	

Potentiel de développement (engagement pour la reconnaissance Partenaire en processus) :

– Nombre de points potentiels après mise en œuvre des actions de base du programme de politique énergétique et surtout mise en œuvre du processus du label	9.6 Pt.	62%
– Nombre de points potentiels après mise en œuvre de toutes les actions planifiées du programme de politique énergétique	9.6 Pt.	62%

2.2 Bases pour l'évaluation

2.2.1 Points forts de la politique énergétique de la Commune

1. Aménagement du territoire et constructions

Etat des mesures réalisées : 61%

La commune a établi son plan communal des énergies en 2007 déjà, l'a réactualisé en 2010 et aujourd'hui. Il contient des principes directeurs, des objectifs, un plan d'actions et une carte des secteurs énergétiques.

Une stratégie de réduction des déchets existe et fonctionne de manière satisfaisante.

Mesures planifiées : 3%

Un système d'indicateurs pour toute la commune doit être mis en place.

La planification de la mobilité est en cours.

2. Bâtiments, installations communales

Etat des mesures réalisées : 62%

Il existe un chauffage à distance au bois pour les bâtiments communaux. Le parc de bâtiments est récent et son efficacité énergétique pour la chaleur et l'électricité est élevée. La consommation de l'éclairage public est faible.

Mesures planifiées : 2%

La commune a planifié de poser de panneaux solaires photovoltaïques sur l'extension de l'école.

Points faibles :

Les consommations des bâtiments communaux sont relevées mais plus analysées depuis 2012.

3. Approvisionnement, dépollution

Etat des mesures réalisées : 69%

La commune de Farvagny ne possède pas de service industriel. Son approvisionnement électrique est assuré par le Groupe-E. Le choix pour le chauffage est laissé aux propriétaires, dont la plupart est alimentée en mazout. De plus en plus de propriétaires choisissent les PAC à sondes géothermiques pour le chauffage, le terrain étant favorable sur la majorité du territoire communal ou le solaire thermique pour l'eau chaude, l'orientation de la commune étant favorable. L'approvisionnement en eau est géré par la commune. Il est efficace, les fuites sont traitées immédiatement.

La commune est reliée à la STEP intercommunale d'Autigny, qui produit 69% de la chaleur et 19% de l'électricité dont elle a besoin.

Le PGEE est en vigueur et est appliqué à 80%. Le système séparatif eau claire/eau usée est réalisé à environ 80%.

Il existe un concept de gestion de déchets avec une taxe au sac. Les déchets sont traités par la SAIDF où ils sont valorisés énergétiquement.

La commune possède une surface très élevée de panneaux solaires photovoltaïques par habitant.

4. Mobilité

Etat des mesures réalisées : 49%

La Commune de Farvagny possède un réseau piéton dense et a entrepris plusieurs mesures pour favoriser la mobilité douce et publique mais sa situation rurale ne facilite pas cela.

Mesures planifiées : 2%

Une planification globale de la mobilité, des zones de limitation de vitesse et Valtraloc sont en cours.

Propositions

Profiter de l'offre du canton qui permet d'établir la comptabilité de la mobilité par la conseillère.

5. Organisation interne

Etat des mesures réalisées : 89%

La structure interne permet à la commune d'effectuer le suivi des points énergétiques. Les ressources humaines sont suffisantes, l'organisation en place, les dépenses connues. Il existe une directive d'achats qui tient compte des facteurs énergétiques. Le budget pour la politique énergétique est élevé.

6. Communication, coopération

Etat des mesures réalisées : 48%

Au travers les différents moyens de communication, notamment le journal communal, il y a des informations régulières sur l'énergie. Via les diverses associations de communes, les échanges régionaux sont réguliers. La population participe volontiers aux groupes de travail proposés par la commune. Le logo Cité de l'énergie est présent sur le site internet de la commune. Un programme d'encouragement pour les énergies renouvelables est en place.

Mesures planifiées : 1%

La Commune a décidé de réunir les entrepreneurs locaux une fois par an lors d'un événement d'information comme un apéro entreprise.

Propositions

Encourager les propriétaires à rénover ou construire très efficacement.

2.2.2 Principes et ancrage de la politique énergétique

Voici les **missions** que la Commune de Farvagny s'est fixée :

- Réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci.
- Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales.
- Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
- Réduire les impacts sur l'environnement liés à la production et à la consommation d'énergie.
- Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

La Commune s'engage ainsi à accomplir ces missions dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions cadres locales.

2.2.3 Prochaines étapes

Les principales nouvelles actions planifiées sont :

- La mise en place d'un système d'indicateur
- Les projets de capteurs photovoltaïques sur le toit du Home et à moyen terme sur l'extension de l'école
- La mise en œuvre des concepts globaux de mobilité (Valtraloc, Teamplus)
- L'organisation d'un évènement d'information pour les entreprises